

De forts écarts de revenus entre communes au sein des métropoles

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 132 • Septembre 2021

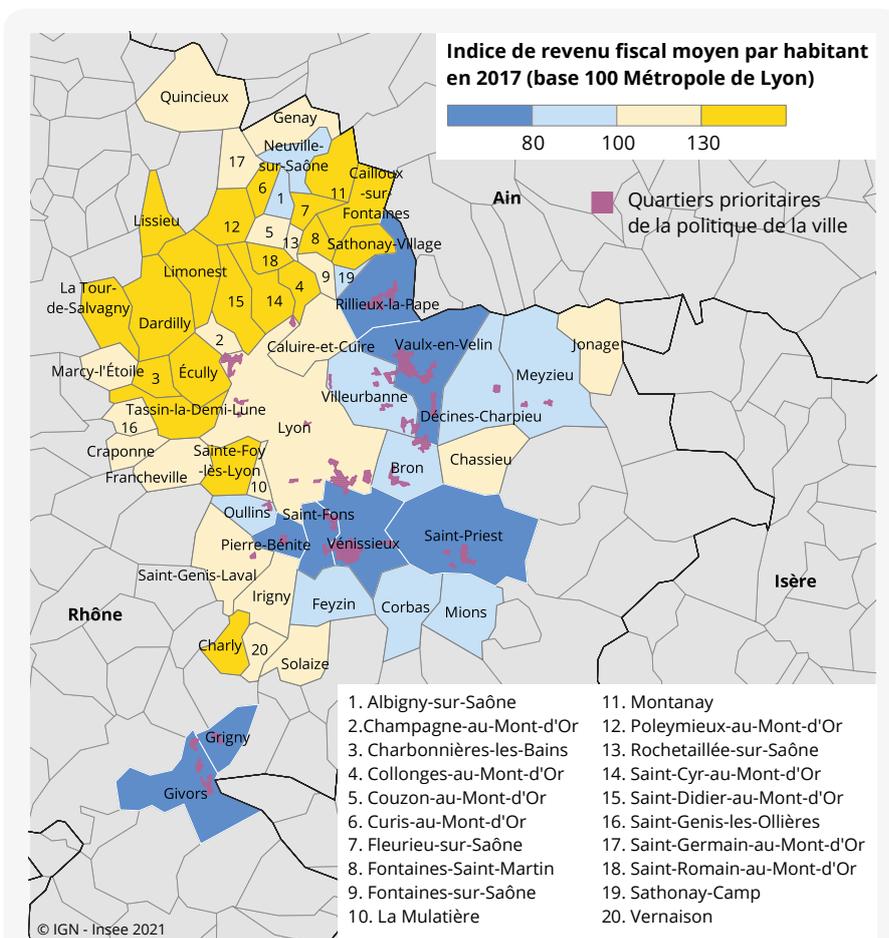


En 2017, les écarts de revenus entre les communes au sein de chaque métropole sont importants. Ce constat n'est pas nouveau, ces disparités étant déjà présentes en 1999. Les métropoles abritent aussi bien des populations aisées que des populations précaires. Certaines communes concentrent des ménages aux hauts revenus, tandis que d'autres en comptent de nombreux aux revenus modestes. Ainsi, dans chacune des quatre métropoles d'Auvergne-Rhône-Alpes, les revenus moyens fiscaux cachent une hétérogénéité résidentielle.

Dans les quatre métropoles de la région, Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, le **revenu fiscal** moyen s'élève à 15 700 euros par habitant en 2017, montant similaire à la moyenne régionale. Ce revenu correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration d'impôt (revenus d'activité, indemnités de chômage, pensions...), rapportée à la population de ces communes. Cependant, ce montant moyen déclaré masque de forts écarts de revenus entre les communes de chaque métropole, alors que les différences entre les quatre métropoles sont moindres. Les déséquilibres de revenus rapportés aux communes s'expliquent ainsi à 90 % par l'inégale répartition des revenus entre les communes au sein des métropoles. Les 10 % restants proviennent des disparités entre chaque métropole. Les métropoles accueillent des ménages aux revenus élevés, en particulier des cadres des fonctions métropolitaines (décision, conception, gestion et intermédiation), mais également des populations plus fragiles, souvent concentrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ainsi, dans chacune d'elles, la périurbanisation et la localisation des logements sociaux jouent un rôle dans les disparités communales.

Pour établir ce constat, la répartition de la population est comparée à celle des revenus en utilisant un indice synthétique de dispersion, le coefficient de Theil. Celui-ci permet de mesurer le degré d'inégalité entre les revenus dans un territoire. Pour

► 1. Indice de revenu fiscal moyen par habitant en 2017 dans les communes de la Métropole de Lyon



Lecture : l'indice de revenu fiscal moyen par habitant est de 82 à Villeurbanne. Les habitants de la commune ont, en moyenne, un revenu fiscal inférieur de 18 % par rapport à la moyenne de la Métropole de Lyon.
Sources : Insee, Recensement de la population 2017 ; DGFIP, base communale IRPP

évaluer les écarts à la moyenne et dans le temps, les comparaisons sont établies à partir de l'**indice de revenu moyen**, exprimé en 1999 et 2017 en base 100 pour chaque métropole ► [source et méthode](#).

Métropole de Lyon : un clivage est / ouest très marqué

En 20 ans, la répartition des revenus est devenue plus inégale entre les différentes communes de la région, mais ce déséquilibre n'est pas porté par les mêmes communes en 2017 qu'en 1999. Entre ces deux dates, la contribution de la Métropole de Lyon aux disparités communales de la région a ainsi chuté, passant de 18 % à 2 % ► [pour en savoir plus](#). Cependant, les écarts de revenus entre les communes qu'elle rassemble sont toujours plus grands.

La métropole lyonnaise concentre de nombreuses fonctions métropolitaines et des activités fortement créatrices de valeur ajoutée ; son revenu moyen par habitant s'élève à 16 600 euros, supérieur à la moyenne régionale. Cette situation favorable cache pourtant de grandes disparités. La métropole abrite aussi bien des populations très aisées que des populations en grande précarité. Les communes contribuant le plus aux inégalités de par leurs revenus élevés se situent à l'ouest et au nord de Lyon, sur un arc situé entre Tassin-la-Demi-Lune et Cailloux-sur-Fontaines et passant par Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ► [figure 1](#). Dans certaines communes, le revenu moyen atteint 42 000 euros par habitant et la part des cadres avoisine 16 %. À l'opposé, les communes aux revenus les plus faibles sont principalement celles de la première couronne de l'est et du sud lyonnais, qui concentrent les logements sociaux. Ce territoire s'étend de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite, en passant par Vaulx-en-Velin et Vénissieux. Dans ces deux dernières communes, le revenu moyen fiscal est inférieur à 9 500 euros par habitant et la part de cadres ne dépasse pas 3,2 %. Dans toutes ces communes de l'est lyonnais, la présence de QPV, où la population est plus jeune et les familles plus souvent nombreuses, tire les revenus vers le bas.

Hormis quelques communes, telles que La Mulatière, Écully, Champagne-au-Mont-d'Or ou Caluire-et-Cuire, celles dont le revenu moyen est supérieur à la moyenne en 2017 ont vu celui-ci augmenter plus vite que la moyenne de la métropole lyonnaise depuis 1999. À l'opposé, les communes ayant les plus faibles revenus ont connu une

croissance inférieure à la moyenne. Les écarts se sont ainsi creusés ; le revenu fiscal moyen de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or est, par exemple, 5,4 fois plus élevé que celui de Vaulx-en-Velin en 2017, contre 2,7 fois plus en 1999.

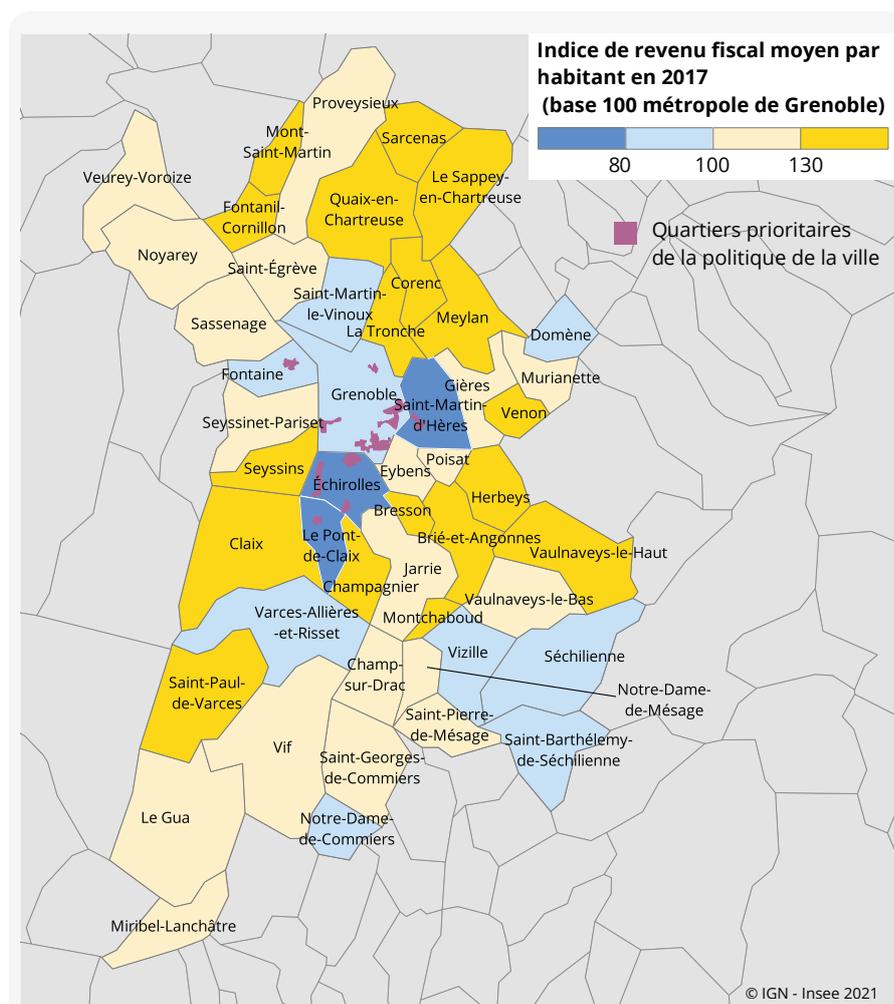
Grenoble-Alpes Métropole : une contradiction apparente

Dans la métropole grenobloise, malgré la surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, le revenu moyen est en dessous de la moyenne régionale (15 500 euros contre 15 800 euros). Cette contradiction apparente s'explique par deux facteurs. D'une part, parmi les cadres, réside une forte proportion d'enseignants et de chercheurs, dont les revenus sont relativement modérés par rapport aux autres professions de cette catégorie socioprofessionnelle. D'autre part, le nombre d'étudiants, disposant de faibles revenus, est très important. La part des ménages en

situation de fragilité, financière ou d'accès à l'emploi, est par ailleurs plus faible que dans les autres métropoles, et ces ménages sont plutôt concentrés au sud de l'agglomération, notamment sur la rive droite du Drac.

La commune d'Échirolles, au sud de Grenoble, mais également celle de Fontaine, à l'ouest, participent fortement aux écarts par la faiblesse des revenus de leurs habitants ► [figure 2](#). En effet, elles hébergent dans certains quartiers des populations défavorisées qui pèsent sur le niveau moyen des revenus. De même, les communes de Saint-Martin-d'Hères et de Grenoble contribuent aux déséquilibres négatifs ; elles accueillent, en outre, beaucoup d'étudiants aux revenus faibles ou nuls, du fait de la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Ces quatre communes, dont les revenus fiscaux moyens par habitant sont compris entre 10 200 euros et 14 100 euros, sont

► 2. Indice de revenu fiscal moyen par habitant en 2017 dans les communes de Grenoble-Alpes Métropole



Lecture : l'indice de revenu fiscal moyen par habitant est de 74 à Échirolles. Les habitants de la commune ont, en moyenne, un revenu fiscal inférieur de 26 % par rapport à la moyenne de Grenoble-Alpes Métropole.

Sources : Insee, Recensement de la population 2017 ; DGFiP, base communale IRPP

responsables d'un tiers des disparités communales dans la métropole. À l'opposé, les communes en limite de Chartreuse, au nord-est de Grenoble, sont les plus aisées. Corenc et Meylan contribuent aux disparités de par leurs hauts revenus, 33 100 euros et 26 400 euros en moyenne par habitant. Viennent ensuite les communes de Claix et de Seyssins, au sud-ouest de Grenoble, avec des revenus fiscaux un peu supérieurs à 21 000 euros.

Clermont Auvergne Métropole : une opposition entre deux communes

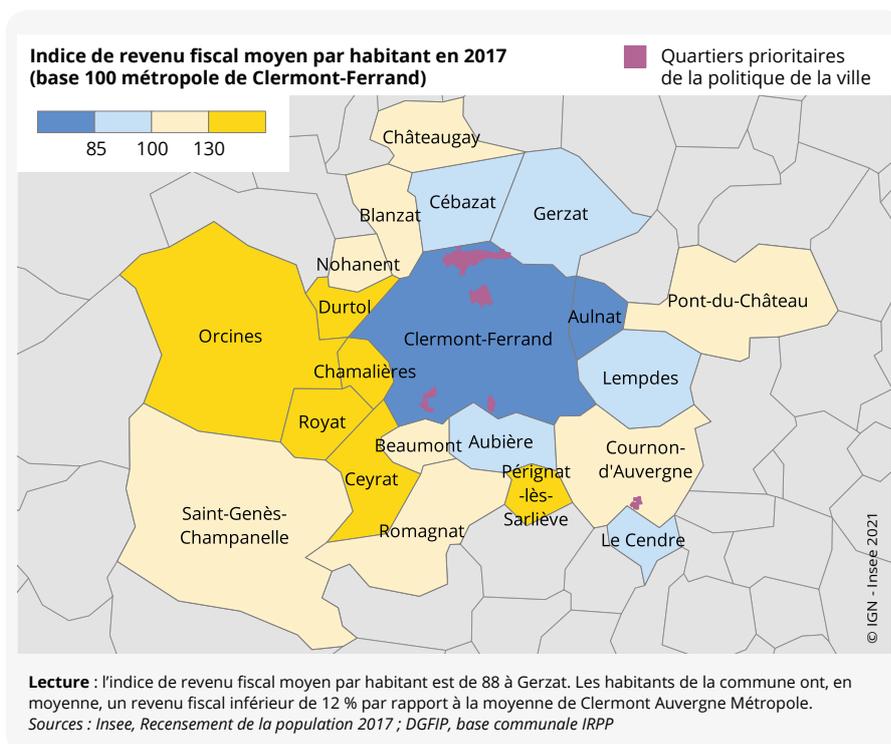
Dans la métropole clermontoise, le revenu fiscal moyen est de 15 100 euros par habitant. Deux communes s'opposent principalement, Chamalières et Clermont-Ferrand, contribuant chacune à hauteur de près de 30 % des disparités de revenus dans la métropole. Clermont-Ferrand, qui concentre universités et QPV, a un revenu moyen de seulement 12 700 euros par habitant ► **figure 3**. À l'inverse, à Chamalières, le revenu fiscal moyen par habitant s'élève à 23 200 euros. La commune participe donc aux écarts par son revenu élevé.

Par ailleurs, les communes situées au pied ou sur les pentes des promontoires dominant Clermont-Ferrand, telles que Royat, Ceyrat, Orcines ou Pérignat-lès-Sarliève, présentent également des revenus élevés, proches de celui de Chamalières. Depuis 20 ans, l'effet de la périurbanisation a fait s'installer les ménages les plus aisés dans ces territoires. L'indice de revenu fiscal de ces communes a fortement augmenté entre 1999 et 2017, jusqu'à 44 points. Dans le même temps, l'indice de Chamalières ayant diminué, la part de cette commune dans les disparités est passée de 63 % à 30 % sur la période.

Saint-Étienne Métropole : un revenu en retrait par rapport aux autres métropoles

Avec un revenu fiscal moyen de 12 900 euros par habitant, la métropole stéphanoise est en retrait par rapport aux trois autres. Déjà inférieur en 1999, son revenu a progressé à un faible rythme : elle affiche la troisième plus basse évolution de la région derrière les intercommunalités du Haut-Bugey Agglomération (Oyonnax) et de la Vallée de l'Arve. Dans la métropole stéphanoise, le taux de chômage est plus élevé et la part des cadres et professions intermédiaires plus faible

► 3. Indice de revenu fiscal moyen par habitant en 2017 dans les communes de Clermont Auvergne Métropole



que dans les autres métropoles. Sa population est vieillissante et l'emploi y est très industriel.

Au sein de la métropole, Saint-Étienne est la commune qui participe le plus aux disparités de par ses bas revenus, suivie de La Ricamarie. Même si le revenu moyen par habitant de cette dernière est plus faible que celui de Saint-Étienne, 8 900 euros contre 11 500 euros, le poids de la population stéphanoise accentue sa contribution ► **figure 4**. Les vallées du Gier (Rive-de-Gier) et plus encore de l'Ondaine (La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Firminy) présentent une forte concentration de logements sociaux et de ménages précaires. À l'inverse, les communes contribuant le plus aux disparités par leurs hauts revenus se

situent au nord de Saint-Étienne, telles que L'Étrat, La Fouillouse, Saint-Priest-en-Jarez et Saint-Bonnet-les-Oules. En effet, ces communes périphériques sont, pour la plupart, habitées par des familles aux catégories sociales plus favorables avec un profil plus homogène.

Par ailleurs, entre 1999 et 2017, les évolutions de revenus diffèrent entre les deux vallées. Celles des communes de la vallée de l'Ondaine ont été inférieures à la moyenne de la métropole, alors qu'elles ont été supérieures dans les communes de la vallée du Gier. L'influence de la proximité de l'agglomération lyonnaise joue probablement un rôle dans cette croissance.

► Source et méthode

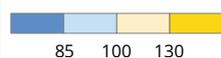
Le **revenu fiscal** provient des déclarations des particuliers aux services fiscaux, permettant d'établir l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP - DGFIP). Les données étant seulement disponibles au niveau communal, seules les disparités de revenus entre communes, et non entre individus, sont prises en compte.

Le revenu moyen est calculé en rapportant la somme des revenus fiscaux à la population. Au cours de la période étudiée (1999-2017), les déclarations de revenus ont fait l'objet de nombreuses modifications législatives et réglementaires. L'impact de ces modifications ne pouvant pas être estimé, les comparaisons sont établies à partir de l'**indice de revenu moyen**, exprimé en base 100 pour chaque métropole.

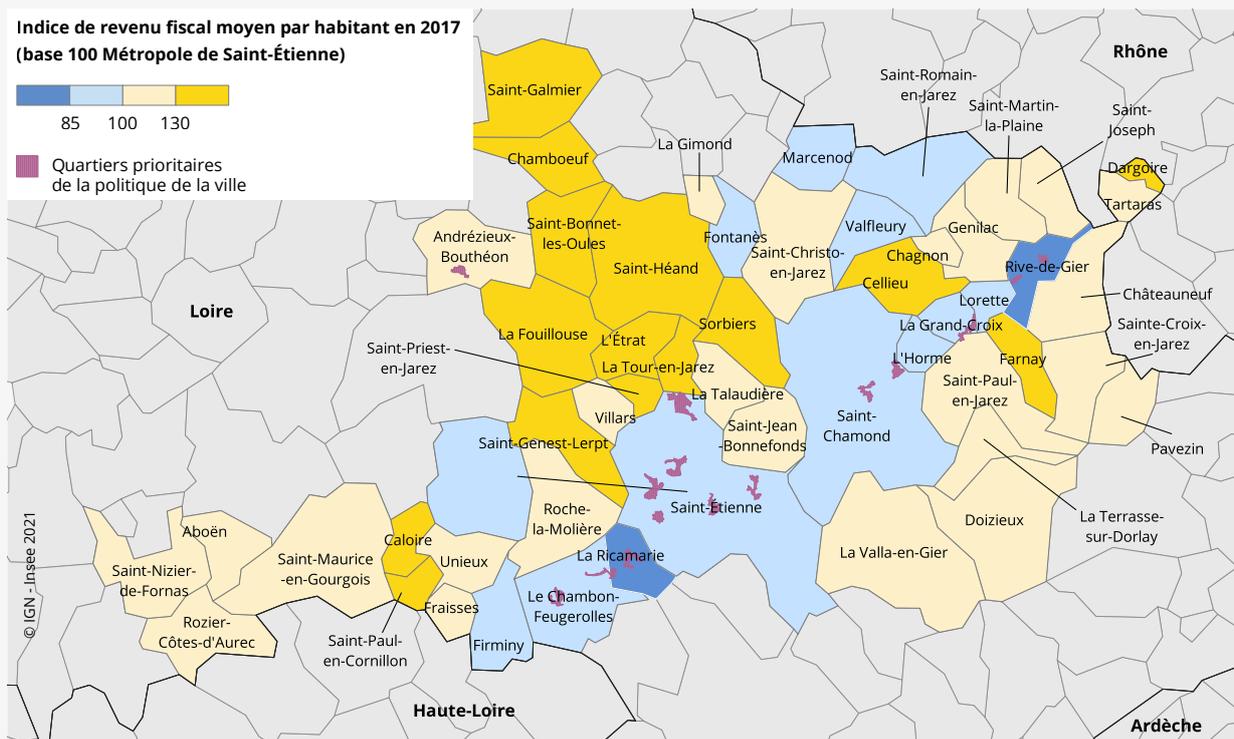
Les **disparités de revenus** sont mesurées avec l'indice de Theil, pondéré par le nombre d'habitants. Son niveau n'est pas directement interprétable, mais son évolution reflète la dynamique des disparités. Par son calcul, la contribution aux inégalités d'une commune est liée à son poids démographique. L'indice de Theil est décomposable de façon additive et permet de former des groupes d'observations. Cette décomposition permet de rendre compte de la contribution de chacun des sous-groupes aux disparités observées.

► 4. Indice de revenu fiscal moyen par habitant en 2017 dans les communes de Saint-Étienne Métropole

Indice de revenu fiscal moyen par habitant en 2017
(base 100 Métropole de Saint-Étienne)



Quartiers prioritaires de la politique de la ville



Lecture : l'indice de revenu fiscal moyen par habitant est de 78 à Rive-de-Gier. Les habitants de la commune ont, en moyenne, un revenu fiscal inférieur de 22 % par rapport à la moyenne de Saint-Étienne Métropole.

Sources : Insee, Recensement de la population 2017 ; DGFIP, base communale IRPP

Toutefois, la redistribution liée au prélèvement de l'impôt et au versement de prestations sociales, qui n'est pas prise en compte dans cette étude, tend à atténuer certaines disparités entre les communes au sein de chaque métropole ► **pour en savoir plus.**

Hélène Decorme, Aline Labosse (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Il comprend ainsi les revenus d'activités salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

► Pour en savoir plus :

- « Amplification des écarts de revenus : l'effet du travail frontalier », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 131, septembre 2021
- « Un tiers de la population habite dans une des quatre métropoles », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 72, décembre 2018
- « Ségrégation résidentielle par le revenu dans quatre grandes villes de la région : des quartiers souvent marqués socialement », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 30, janvier 2017
- « Précarité dans le Grand Lyon : vers une réduction mais plus de concentration », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 22, février 2015
- « Grenoble-Alpes Métropole : des signes de précarité urbaine dans les plus grandes communes », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 21, février 2015
- « Saint-Étienne Métropole : la précarité concentrée dans les centres villes », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 20, février 2015

